

REPUBLIQUE ISLAMIQUE DE MAURITANIE
COMMISSARIAT A LA SECURITE ALIMENTAIRE

COMMISSION DE SELECTION DE MEMBRES DE LA COMMISSION DE PASSATION
DES MARCHES PUBLICS

Procès-verbal de réunion n° 1

L'an Deux Mille Vingt Trois et le Mardi 24 Janvier à 11 heures, s'est tenue, dans les locaux de la CPMP du CSA, une réunion de la commission de sélection de membres de la commission de passation des marchés publics du CSA (désignée par note de service n° 74 du 14 décembre 2022).

La commission de sélection s'est réunie sous la présidence de Monsieur Limam Abdawa, Commissaire Adjoint à la Sécurité Alimentaire, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

• **Examen de la recevabilité de dossiers de candidature**

Outre le Président, les membres de la commission de sélection, ci-dessous cités, ont assisté à cette réunion. Il s'agit de Messieurs :

- Cheikh Tourad Chiekh Ahmed E Boulmaali ;
- Sid'Ahmed Ould Boubacar

Les résultats d'examen de la recevabilité de dossiers de candidature sont résumés ci-après :

Candidat	Mohamed El Hacem	Mohamed Abdou Ahmed Bilal	Zeinebou Maouloud	El Hadrami Mohamed El Moustapha	Sid Elemine Cheikh Kebadi
Appartenance au CSA	Oui	Non	Oui	Non	Oui
Diplôme	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
Limite d'âge	Oui	Non	Oui	Oui	Oui
Recevabilité	Oui	Non	Oui	Non	Oui

Candidat	Cheikh Ahmed Baba	Mohamed Brahim Sid Ahmed	Boudah Mohamed Saleck	Mohamed Mahmoud Daty	Fatimetou El Kory Alioune
Appartenance au CSA	Oui	Non	Oui	Non	Non
Diplôme	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
Limite d'âge	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
Recevabilité	Oui	Non	Oui	Non	Non

Candidat	Sidi Mohamed Bezeid	Sidina Mohamed Mahmoud Tabou	Cheikh Sidaty Mahmoud
Appartenance au CSA	Oui	Non	Non
Diplôme	Oui	Oui	Oui
Limite d'âge	Oui	Oui	Oui
Recevabilité	Oui	Non	Non

En référence à l'avis d'appel à candidature publié en date du 14 décembre 2022, une grille d'évaluation des dossiers de candidature a été adoptée comme suit :

1. Compétences académiques :

- Diplôme universitaire BAC + 3 : 16 points
- Diplôme universitaire BAC + 4 : 18 points
- Diplôme universitaire BAC + 5 : 20 points

2. Expérience professionnelle générale :

1,5 points / an

3. Expérience professionnelle spécifique :

5 points / an

4. Entretien avec les candidats retenus :

- Question générale : 10 points
- Question en passation de marchés : 10 points

Les membres de la commission de sélection :

Sid'Ahmed Ould Boubacar



Cheikh Tourad Chiekh Ahmed Eboulmaali



Le Président de la commission de sélection :

Limam Abdawa



REPUBLIQUE ISLAMIQUE DE MAURITANIE
COMMISSARIAT A LA SECURITE ALIMENTAIRE
COMMISSION DE SELECTION DE MEMBRES DE LA COMMISSION DE PASSATION
DES MARCHES PUBLICS

Procès-verbal de réunion n° 2

L'an Deux Mille Vingt Trois et le Vendredi 27 Janvier à 12 heures, s'est tenue, dans les locaux de la CPMP du CSA, une réunion de la commission de sélection de membres de la commission de passation des marchés publics du CSA, sous la présidence de Monsieur Limam Abdawa, Commissaire Adjoint à la Sécurité Alimentaire, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

• Evaluation de la qualification, de la compétence et de l'expérience générale et spécifique des candidats

Outre le Président, les membres de la commission de sélection, ci-dessous cités, ont assisté à cette réunion. Il s'agit de Messieurs :

- Cheikh Tourad Chiekh Ahmed Eboulmaali
- Sid'Ahmed Ould Boubacar

Suite à l'examen de la recevabilité de dossiers de candidature, les candidats dont les dossiers ont été jugés recevables sont :

- Boudah Mohamed Saleck
- Cheikh Ahmed Baba
- Mohamed El Hacem
- Sid Elemine Cheikh Kebadi
- Sidi Mohamed Bezeid
- Zeinebou Maouloud

Pour l'évaluation de la qualification, de la compétence et de l'expérience générale et spécifique des candidats, une grille d'évaluation des dossiers de candidature a été adoptée comme suit :

1. Compétences académiques :

- Diplôme universitaire BAC + 3 : 16 points
- Diplôme universitaire BAC + 4 : 18 points
- Diplôme universitaire BAC + 5 : 20 points

2. Expérience professionnelle générale :

1,5 points / an

3. Expérience professionnelle spécifique :

5 points / an

4. Entretien avec les candidats retenus :

- Question générale : 10 points
- Question en passation de marchés : 10 points

Les résultats de l'évaluation de la qualification, de la compétence et de l'expérience générale et spécifique des candidats dont les dossiers ont été jugés recevables sont résumés comme suit :

Candidat	Mohamed El Hacem	Zeinebou Maouloud	Sid Elemine Cheikh Kebadi	Cheikh Ahmed Baba	Boudah Mohamed Saleck	Sidi Mohamed Bezeid
Compétence académique	18	18	20	16	20	20
Expérience générale	30	30	30	30	13,5	18
Expérience spécifique	-	30	5	15	-	-
Note obtenue	48	78	55	61	33,5	38

Les candidats suivants ayant obtenu une note supérieure ou égale à 40/80 points sont admissibles à l'entretien oral qui aura lieu le lundi 30 janvier 2023 à partir de 11 heures :

- Cheikh Ahmed Baba
- Mohamed El Hacem
- Sid Elemine Cheikh Kebadi
- Zeinebou Maouloud

Les membres de la commission de sélection :

Sid'Ahmed Ould Boubacar

Cheikh Tourad Chiekh Ahmed Eboulmaali



Le Président de la commission de sélection :

Limam Abdawa



REPUBLIQUE ISLAMIQUE DE MAURITANIE
COMMISSARIAT A LA SECURITE ALIMENTAIRE
COMMISSION DE SELECTION DE MEMBRES DE LA COMMISSION DE PASSATION
DES MARCHES PUBLICS

Procès-verbal de réunion n° 3

L'an Deux Mille Vingt Trois et le Lundi 30 Janvier à 11 heures, s'est tenue, dans le bureau du Commissaire Adjoint à la Sécurité Alimentaire, une réunion de la commission de sélection de membres de la commission de passation des marchés publics du CSA, sous la présidence de Monsieur Limam Abdawa, Commissaire Adjoint à la Sécurité Alimentaire, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Entretien oral avec les candidats déclarés admissibles à l'issue de l'analyse des dossiers de candidature aux postes de membres de la CPMP du CSA
- Dresser la conclusion du processus de recrutement de membres de la CPMP du CSA

Outre le Président, les membres de la commission de sélection, ci-dessous cités, ont assisté à cette réunion. Il s'agit de Messieurs :

- Sid'Ahmed Ould Boubacar
- Cheikh Tourad Chiekh Ahmed Eboulmaali

À l'issue de l'analyse des dossiers de candidature aux postes de membres de la CPMP du CSA, les candidats suivants ayant obtenu une note supérieure ou égale à 40/80 points ont été déclarés admissibles à l'entretien oral :

- Cheikh Ahmed Baba
- Mohamed El Hacem
- Sid Elemine Cheikh Kebadi
- Zeinebou Maouloud

L'entretien comprend une question générale et une question sur la passation de marchés (10 points par question) à répondre en arabe ou en français selon le choix de candidat.

Les résultats de l'entretien oral se présentent dans le tableau suivant :

Candidat	Cheikh Ahmed Baba	Mohamed El Hacem	Sid Elemine Cheikh Kebadi	Zeinebou Maouloud
Question générale	8	8	6	5
Question sur la passation de marchés	9	8	8	7
Note obtenue	17	16	14	12



Les notes totales des candidats se présentent comme suit :

Candidat	Note du dossier	Note de l'entretien oral	Note totale	Classement
Zeinebou Maouloud	78	12	90	1
Cheikh Ahmed Baba	61	17	78	2
Sid Elemine Cheikh Kebadi	55	14	69	3
Mohamed El Hacen	48	16	64	4

La commission de sélection de membres de la commission de passation des marchés publics du CSA propose de procéder à la nomination de candidats suivants mieux classés aux postes de membres de la commission de passation des marchés publics du CSA :

- Zeinebou Maouloud
- Cheikh Ahmed Baba

Les membres de la commission de sélection :

Sid'Ahmed Ould Boubacar

Cheikh Tourad Chiekh Ahmed Eboulmaali

Le Président de la commission de sélection :

Limam Abdawa

